

Les pétitionnaires espèrent que vous trouverez la pétition conforme au Règlement et que vous userez du pouvoir discrétionnaire que vous confère le poste de Président de la Chambre des communes pour en autoriser la discussion et le renvoi au comité le plus tôt possible.

M. BRADLEY—OPPOSITION AU BILL C-10

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, il est de mon devoir de présenter une pétition signée par 119 membres des diverses églises de ma circonscription de Haldimand-Norfolk qui s'inquiètent vivement des dispositions de la loi sur les sociétés sans but lucratif, le bill C-10. La pétition a pour but de protester contre les modifications que le gouvernement propose d'apporter au bill C-10, qui permet à un tribunal de s'immiscer dans les affaires d'un organisme religieux. Les pétitionnaires prient le gouvernement de retirer les dispositions du bill C-10 qui portent atteinte aux droits et privilèges de l'église de prendre position moralement sur des questions touchant les membres de cet organisme religieux.

Les pétitionnaires espèrent que vous trouverez la pétition conforme au Règlement et que vous userez du pouvoir discrétionnaire que vous confère le poste de Président de la Chambre des communes pour en autoriser la discussion et le renvoi au comité le plus tôt possible, afin que le caractère sacré de l'église puisse être préservé au Canada.

* * *

● (1540)

RECOURS AU RÈGLEMENT

DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Maurice Harquail (Restigouche): Madame le Président, je soulève la question de privilège à propos d'une affaire qui pourrait porter atteinte aux droits de tous les députés.

M. MacKay: Il vaudrait mieux qu'il n'en soit rien.

M. Harquail: Voici de quoi il s'agit: Le Règlement...

Une voix: Le projet de loi pourrait être adopté à l'heure qu'il est.

M. Harquail: ... est l'instrument qui régit le fonctionnement de la Chambre. Quand il y a eu une certaine confusion plus tôt, le député en question a répété le mot que j'ai nettement saisi. Je ne comprends pas...

Mme le Président: A l'ordre. La présidence a rendu sa décision sur cette incident et je prie le député de ne pas y revenir.

Des voix: Asseyez-vous!

M. Lewis: Demandez au sénateur Pitfield.

Réforme du Sénat

M. Harquail: Madame le Président...

Mme le Président: A l'ordre. Je dois signaler au député qu'une décision a été rendue et que la question est réglée. Le député doit donc s'abstenir de revenir à la charge.

M. Harquail: Je tente simplement de comprendre pourquoi dans d'autres circonstances des députés sont sommés de s'expliquer ou de quitter la Chambre. Pourquoi...

M. Nielsen: Partez.

M. Harquail: Pouvez-vous m'expliquer pourquoi...

Mme le Président: A l'ordre. Si le député lit le compte rendu quand il paraîtra, il se rendra compte que la déclaration a été rectifiée et comme il y avait des doutes sur l'expression employée, le député a rectifié sa déclaration. L'incident est donc clos.

* * *

[Français]

LA RÉFORME DU SÉNAT

FORMATION D'UN COMITÉ MIXTE

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, j'ai eu des consultations avec les leaders parlementaires de l'opposition, et nous en sommes venus à un accord selon lequel il y aurait consentement unanime à la motion suivante qui vise à répondre à la demande qui nous a été faite par le Sénat de former un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat pour étudier la question de la réforme du Sénat du Canada. Le texte de la motion est long, cependant, si on insiste pour que je le lise, je vais le faire, sinon, si mes collègues à qui j'ai donné copie de la motion sont d'accord, je demanderais le consentement unanime pour que cette motion soit adoptée purement et simplement.

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Normalement, je serais ravi d'accorder mon consentement. Cependant, tous les députés ont le droit d'être au courant. Comme je n'ai pas eu le temps de distribuer des copies à mes collègues, je demande que le texte soit lu.

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, du consentement unanime, je propose:

Que la Chambre des communes s'unisse au Sénat afin d'instituer un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes pour étudier les moyens de réformer le Sénat de façon qu'il devienne plus représentatif de toutes les régions du pays et serve à renforcer le pouvoir qu'a le Parlement de parler et d'agir au nom de tous les Canadiens et pour faire rapport à ce sujet;